

La Forêt Privée

Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ardèche...

n°12 - mars / avril 2019

FRANSYLVA-AURA :

Une action ambitieuse menée par et pour les forestiers privés d'Auvergne-Rhône-Alpes

Après la fusion des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes, les sylviculteurs privés de cette nouvelle grande Région ont décidé de fédérer en 2017 leurs structures des 12 départements dans Union Régionale FRANSYLVA-AURA.

Pour unir dans l'action, savoyards, auvergnats, bressans, ardéchois... neuf commissions ont été mises en place pour faire avancer des sujets majeurs communs à tous les forestiers.

Commission Communication ; Commission Recrutement de nouveaux adhérents ; Commission Fichiers et Logiciels ; Commission Documents de Gestion Durable ; Commission Chasse ; Commission Plan Régional Forêt-Bois (PRFB) ; Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; Commission Innovation et Commission Regroupement des Propriétaires Privés (RPP).

Quelles sont les premiers résultats enregistrés et quelles sont les actions qui vont prochainement être mise en place ?

Tous les syndicats de propriétaires forestiers privés ont décidé, à l'instigation de FRANSYLVA-AURA et en concertation avec le CNPF-AURA, de lancer une campagne de recrutement de nouveaux adhérents. Les premiers résultats sont encourageants et à terme le nombre d'adhérents devrait poursuivre sa croissance dans l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Plans Locaux d'Urbanisme qui sont en discussion dans de nombreuses communes de la région concernent également les propriétaires forestiers privés. Un document synthétique réalisé par **Bruno de Brosse**, président de la Commission PLU et de FRANSYLVA-69 va prochainement être édité pour faciliter la réalisation des PLU et mieux tenir compte des contraintes liées à une gestion durable des forêts.

La Commission Chasse, présidée par **Jacques Lacoste**, président de FRANSYLVA-15 a aussi permis des avancées importantes. D'ores et déjà un module de Formation est proposé aux forestiers pour mieux connaître l'organisation des plans de Chasse et ainsi savoir leurs droits et devoirs.

La Commission Innovation présidée par **Jean-Pierre Bouvard**, président de FRANSYLVA-01, travaille sur la connaissance du fonctionnement des sols pour améliorer la croissance des arbres.

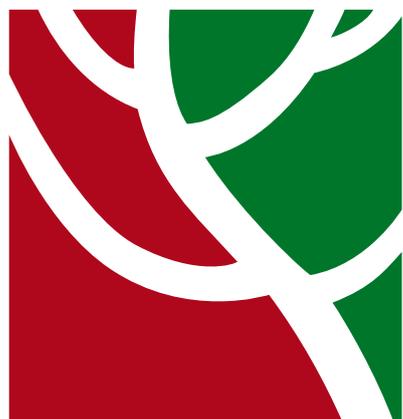
Pour finir, la Commission Communication présidée par **Antoine Thibouméry** (FRANSYLVA-63) a décidé d'élargir la diffusion du Bulletin FRANSYLVA-La Forêt Privée à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Outre les adhérents de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, le Bulletin FRANSYLVA-La Forêt Privée est diffusé pour la première fois aux adhérents de l'Ardèche. D'autres départements de Rhône-Alpes viendront à l'avenir rejoindre ces derniers.

Toutes ces actions seront poursuivies dans les années à venir et un accent particulier sera mis en 2019 sur une nouvelle commission concernant "les modalités de regroupement" et deux autres actions fortes : la promotion des Documents de Gestion Durable et principalement les **Plans Simple de Gestion** et enfin, l'assurance contre les tempêtes et les incendies, **Sylvassur**. Un large plan de Formation sera également engagé avec FOGFOR.

Le programme est vaste, l'ambition très forte, l'Union entre tous évidente. Il est d'ailleurs important de constater combien les choix effectués sont appuyés par la Région et bien souvent par les départements. Tous ensemble nous pouvons ainsi faire évoluer un secteur économique important et créateur d'emplois non délocalisables sur le territoire.

Pour finir, un grand merci à tous les auteurs pour la qualité des articles de ce nouveau bulletin *Fransylva/La Forêt Privée n°12* qui pour la première fois est diffusé en Ardèche, dans l'Ain et en Haute-Savoie. Ce qui permet d'atteindre les 5650 exemplaires. Le cap des 10000 est à notre portée !

Gérard Chaurand,
Président de FRANSYLVA-AURA



FRANSYLVA



S O M M A I R E

Editorial :	p. 1
Allier :	p. 2/3
Cantal :	p. 4/5
Haute-Loire :	p. 6/7
Puy-de-Dôme :	p. 8/10
Ardèche :	p. 11
Auvergne-Rhône-Alpes :	p. 12/18
France :	p. 19/20



Visite des forêts de l'Allier

par des étudiants venus de Corse

« Nous voulions montrer à nos étudiants la sylviculture du feuillu, en particulier celle du chêne sessile et du chêne pédonculé, car ces peuplements sont rares dans nos forêts méditerranéennes », a expliqué David Catteau enseignant en aménagement et techniques forestières et coordinateur pédagogique du lycée forestier de Sartène (Corse).

Huit étudiants en BTS et trois apprentis en gestion forestière ont participé à une tournée « découverte » organisée fin janvier dans les forêts de l'Allier. A l'origine du choix de cette destination : la marche des personnels de l'ONF convergeant vers la forêt de Tronçais. Leur programme était chargé : à partir d'un hébergement dans le lycée agricole de Durdat-Larequille, leur enseignant avait organisé un planning de visites en fonction de la disponibilité des intervenants. Leur périple a débuté par une rencontre avec le responsable du CRPF qui leur a décrit le contexte du département, puis ils ont enchaîné chaque jour des visites



techniques sur le terrain, à commencer par une après-midi avec Philippe Veyret chef des agences de Moulins et de Lempdes chez Unisylva, pour observer le classement d'un lot de grumes à Neuilly-le-Réal ; lot qu'ils ont ensuite retrouvé à la scierie Chignac pour son façonnage. Ils ont aussi participé à une séance de martelage à Randan (Puy-de-Dôme) avec Pierre Fargevieille, expert forestier du cabinet Arborea. Une matinée dans une forêt privée à Villebret, avec Emmanuel Favre d'Anne (CRPF) avait également été programmée pour observer les différentes étapes de conversion des taillis-sous-futaie en futaie. Une visite à Saint-Bonnet-de-Tronçais avec François Garnier technicien forestier territorial à l'ONF leur a permis d'admirer la sylviculture régulière dans la forêt de Tronçais. Pour finir, Guy Roche, de l'association 3B (Bocage, Bouchures, Bourbonnais) leur a fait partager sa motivation pour les sensibiliser aux aspects de biodiversité et à l'importance des couloirs biologiques.

Les étudiants ont beaucoup apprécié la dynamique de la filière notamment en matière de prix du chêne alors qu'en Corse la conjoncture est assez morose. Et ils ont relevé la forte implication des propriétaires forestiers du département dans la gestion de leurs bois, soulignée par le pourcentage élevé de PSG (80%).

Hélène Desmas

Credits photos : Justin Tigreat, LEGTA "U Rizzanese", Sartène



Étudiants venus de Corse devant le chêne remarquable Stebbing (350 ans)



Pierre Jabinet

« Être forestier, c'est avant tout être en cohésion intime avec la nature »

Sa passion pour la forêt remonte à sa plus tendre enfance. C'est son grand-père qui lui a communiqué cet attrait pour la nature et la forêt. A l'époque, c'est-à-dire au milieu du siècle dernier, ce creusois s'était en effet lancé dans la transformation de ses terres agricoles les moins rentables en parcelles boisées avec l'aide du Fonds Forestiers National. Ainsi, Pierre Jabinet a découvert année après année que les petits douglas du grand-père ont vite pris des proportions importantes. Ensuite son père a pris la relève et aujourd'hui les douglas sont arrivés à maturité. Médecin de campagne installé à Ygrande, Pierre Jabinet est un tout nouveau retraité qui entend bien s'impliquer davantage dans la gestion de ses forêts.

« J'ai exercé mon métier de médecin généraliste pendant 40 ans et cela fait beaucoup. Maintenant je souhaite avec mon épouse Christine qui était radiologue et qui vient également de prendre sa retraite, que nous puissions en famille enfin nous consacrer vraiment à la gestion de nos forêts. Nous avons trois enfants, deux garçons et une fille qui partagent complètement notre penchant pour tout ce qui touche à la vraie vie, » confie-t-il.

Un groupement familial a été constitué et comprend l'ensemble des forêts acquises au fil du temps par la famille Jabinet, à savoir 130 hectares à Saint-Aubin-le-Monial près de Bourbon - l'Archambault proche de la forêt de Gros Bois et une trentaine d'hectares à Autry-Issards et autant en Creuse. « Ces différentes forêts étaient au départ majoritairement des taillis qui depuis des années ont été travaillées pour devenir des futaies irrégulières. J'ai ainsi planté à la fin des années 1990-95 à la main et à la sueur de mon front au moins 22 000 chênes et peupliers ! », poursuit Pierre Jabinet qui insiste sur le fait que toutes ces actions sont destinées à permettre la pérennité de ses bois pour ses enfants et petits-enfants. Des éclaircies sont ainsi réalisées tous les cinq ou dix ans pour permettre aux plus beaux spécimens de poursuivre leur croissance jusqu'à leur maturité.

« Être forestier c'est avant tout être en cohésion intime avec la nature, c'est aussi la volonté de transmettre des valeurs humaines proches de la vie réelle. Exploiter ses forêts ce n'est pas vouloir gagner de l'argent. C'est principalement préparer le terrain pour les générations futures. Même si ça ne rapporte rien, on sait toutefois que ça se revend tout de même correctement », reconnaît-il. Mais Pierre Jabinet a aussi une autre passion : la chasse. Sujet délicat qu'il aborde avec la même conviction que celle qui l'anime pour mener à bien la gestion durable de ses bois.



« La forêt c'est un tout qui comprend la faune, la flore et le gibier. Si on enlève le gibier la forêt n'est plus une forêt. Certes lorsque l'on décide de réaliser une plantation, il faut prévoir une période pendant laquelle on protège ses jeunes plants jusqu'à ce qu'ils ne soient plus attaqués par les chevreuils et autres prédateurs. En tant que propriétaire de mes bois, je suis aussi gestionnaire de la chasse dans mes bois. D'ailleurs les chasseurs ne sont absolument pas opposés à la biodiversité, ils savent très bien qu'il faut réguler le nombre de cervidés et qu'il convient de respecter les plans de chasse pour assurer un vrai équilibre cynégétique », conclut-il en ajoutant « Nous sommes jeunes, nous sommes optimistes et nous devons communiquer. »

Antoine Thibouméry



COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

SÉCURITÉ FINANCIÈRE - TRANSPARENCE - TECHNICITÉ

Exploitation et commercialisation de tout type de bois

Reboisement et entretien

Document de gestion durable et diagnostics conseils

Agence Allier - Tél : 04 70 46 05 24
 Agence Cantal - Tél : 04 71 64 16 57
 Agence Puy-de-Dôme - Tél : 04 73 98 71 11

Le dépressage manuel et mécanique de la forêt de Conros

Quelle est donc cette opération qui n'est ni une éclaircie, ni un dégagement et qui consiste à donner de l'espace vital aux arbres qui sont serrés les uns contre les autres. Voici un partage d'expérience sur un chantier de l'un de nos adhérents du Cantal, que nous détaillons pour enrichir vos références.

La forêt de Conros, jadis dépendance du château qui porte le même nom appartient depuis près d'un siècle à la famille Boyssou. Cette forêt est située au sud d'Aurillac sur la région Châtaigneraie Cantalienne, sur des sols primaires du socle hercynien, et jouxte la rivière Cère, au Sud du bassin d'Arpajon.

A l'origine, la forêt était constituée en majorité de taillis de chêne, l'exploitation de ce taillis servait à alimenter en bois de chauffage la ville d'Aurillac. Les chargements de bois portés par les bœufs descendaient de la forêt par les "carraudes", franchissaient la Cère au pont de Conros et arrivaient sur la place du marché d'Aurillac pour être proposés à la vente.

La forêt a été enrésinée sur 20% de la surface, en épicéas et sapins au début du siècle dernier. Par la suite, en 1990 ces épicéas ont été réalisés et replantés en chêne d'Amérique sur le versant Nord face au château de Conros

Dans cette même période, le propriétaire Monsieur Jacques Boyssou a investi en travaux de reboisement en Douglas, mais également en hêtre et en sapin pectiné pour assurer la diversité.

C'est cette dernière parcelle reboisée en sapin pectiné, qui va retenir notre propos aujourd'hui car elle a demandé de gros efforts d'investissements et une attention toute particulière.

Le plan de gestion de cette forêt, agréé par le CRPF prévoit de dépresser les peuplements sur la parcelle VII. Les sapins pectinés installés par plantation après la coupe du taillis avaient bénéficié d'une préparation au "râteau Fléco". Ils ont subi dans leur jeune âge la pression des chevreuils. Le démarrage de la végétation adventice est plus rapide que les sapins abrutis régulièrement. Malgré les efforts d'entretiens répétés, la plantation se distingue à peine dans un taillis où le bouleau prédomine le chêne et le hêtre.

Cependant le sapin est une essence d'ombre, il se résigne à cette situation et lutte pour rejoindre la lumière au milieu d'un peuplement rendu impénétrable par la présence du houx vigoureux qui s'enchevêtre dans le sous étage.

Une première approche technique pour faire un dépressage manuel se solde par un devis prohibitif, justifié par l'importance du temps à passer et une réalisation difficile.

La parcelle est alors circonscrite en découpant virtuellement des secteurs formés par la trace des voies anciennes de débardage, et les pistes actuelles. Ensuite, une analyse affinée s'attache à décrire la densité et la hauteur des plantations.

Trois types de peuplements sont alors caractérisés,

- Les zones où les plantations sont peu denses mais au-dessus de la hauteur du taillis,
- Les zones où les plantations sont peu denses mais enfouies dans le taillis,
- Les zones où les sapins sont denses et également enfouis dans le taillis.

Ces trois types de peuplements sont ensuite répartis en fonction de l'accessibilité pour les machines, en déterminant d'une part les zones mécanisables et d'autre part les pentes.

Les Itinéraires techniques choisis diffèrent en fonction de ce classement. Mais en préalable la première opération consiste à travailler les bordures de pistes et les anciennes voies de débardage pour favoriser la circulation et bien circonscrire les zones.

Les zones mécanisables où les plantations sont peu denses seront laissées en l'état pendant quelques années pour être réalisées et reboisées à nouveau dans une essence à croissance juvénile plus rapide. L'attente de quelques années (cinq ou six ans) permettra de commercialiser les produits pour autofinancer la préparation au reboisement.

Les zones non mécanisables où les plantations sont peu denses mais au-dessus du taillis, seront laissées en libre évolution. Le sapin se développera et sera éduqué naturellement par le taillis. Par la suite le sapin pectiné sera capable de coloniser ces zones, grâce à son étonnante capacité à se régénérer naturellement.

Les zones non mécanisables où les plantations sont denses sont traitées en dépressage manuel. L'ouvrier forestier parcourt la plantation à la tronçonneuse légère en réalisant des ouvertures à l'emplacement des anciens andains de branches. Il coupe les feuillus et résineux gênants pour réduire la densité et favoriser les arbres bien venants, tout en conservant ici ou là quelques chênes ou hêtres naturels bien en place.

Les zones mécanisables où les plantations sont denses sont traitées en dépressage mécanique. Une pelle mécanique équipée d'une tête sécateur munie de plusieurs bras qui permettent de tenir les brassées de brins coupés en longueur pour rassembler les bois à éliminer et les disposer en javelles. Ce matériel évolue sur des cloisonnements repérés à l'avance et disposés sur les anciens andains de branche. L'enlèvement des feuillus est plus systématique que sur une opération manuelle, les sapins sont sélectionnés, les bois sont coupés en longueur de 8 m environ et disposés en bordure de cloisonnement, avec un classement en fonction de la grosseur des bois. Les bois plus gros sont disposés à part, ils seront valorisés en bois énergie, les petits brins et houx en sous étage ne seront pas débardés car ils augmenteraient la proportion de fine dans la plaquette.

Cette opération de dépressage s'apparente un peu à une coupe d'abris car les bouleaux vigoureux sont plus haut que les sapins. Pour éviter une mise en lumière trop agressive, l'espacement des cloisonnements sera plus éloigné que sur la méthode manuelle, pour permettre de conserver une zone de protection avec des feuillus en écran latéral sur les plantations mises en lumière.

Dépressage manuel

Le travail consiste à éliminer 30% des brins situés sur la parcelle en conservant les sujets les mieux conformés.

Les brins sont coupés démantelés et abandonnés sur le parterre de la coupe. Ce travail se fait manuellement, à la tronçonneuse, les feuillus envahissants font partie des brins abandonnés, certains sont néanmoins conservés dans un but cultural.





INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL

Dépressage mécanique

Le travail est réalisé à la pelle mécanique équipée d'un sécateur et de bras hydrauliques.

L'opérateur ouvre les cloisonnements et procède à la sélection des brins abandonnés.

Les feuillus envahissants sont éliminés par bandes à partir de l'ouverture d'un cloisonnement.

Les sapins trop serrés ou qui présentent des fourches et des malformations sont également éliminés, d'autres sont coupés simplement pour abaisser la densité.

Les brins sont coupés en deux sur une longueur de 8 m environ et posés en javelles sur la bordure du cloisonnement.



Plan des travaux

Aspects économiques : Le bilan économique d'une telle opération sera abordé en deux temps. Le coût des travaux détaillé sur les surfaces traitées manuellement et mécaniquement.

La surface totale du chantier s'élève à 8.53 hectares, la partie manuelle représente 2.24 ha et a nécessité le travail de 13 journées de bucheron à 230 € HT soit 2990 € plus TVA 10 % soit 3 289 €.

Le travail mécanique de la pelle et du sécateur c'est déroulé sur 6.29 ha, et a représenté 69 heures de machine à 125 €, 8 625 HT soit 9 487.50 € TTC.

Le montant total d'investissement est de 12 776,50 € sur 8.53 ha soit un coût de 1 498 € TTC par ha

Aide financière de la Région

Pour encourager le propriétaire à réaliser ces travaux sylvicoles, la région Auvergne Rhône Alpes accordera une aide financière de 5 118€.

Le coût restant à charge sera ramené à 898 € par hectare après attribution de la subvention.

Reste à apprécier le produit de la vente du bois énergie sur les parties mécanisables, cependant il sera faible car le chantier nécessite presque 1 km de débardage pour atteindre le dépôt accessible aux camions.

La commercialisation du bois énergie sera traitée dans un second temps, car le chantier est en cours, les bois prélevés sont en phase de séchage et ne sont pas encore débardés, le bilan sera réalisé ultérieurement et rédigé dans un prochain article pour faire suite à ce chantier et tenir compte du traitement du bois énergie.

Gilles Morel

Lexique

Dépressage : Intervention sylvicole qui consiste à réduire la densité des tiges. Cette opération précède la première éclaircie, et porte sur des produits en général non marchands. (Source vocabulaire forestier)

Râteau Fléco : Lame de bulldozer utilisée pour scarifier le sol et rassembler les résidus en andains, (cordons de branches).

La scierie intégrée de la forêt de Gravière

Cet article est la suite et fin de celui paru dans le précédent Bulletin N°11 de Fransylva- La Forêt Privée sous le titre de « Richesse et diversité de la forêt de Gravière ».

Les propriétaires de massifs forestiers qui valorisent leur production ligneuse, sont peu nombreux. Certaines forêts sont équipées de scieries (Le GF de Murat, M. Croizat à la Bourboule dans le Puy-de-Dôme, la forêt du Président Georgeot dans les Vosges, la forêt du Président de Fransylva, Antoine d'Amécourt, dans la Sarthe).

Dans les années 1930 et jusqu'à 1946, la forêt de Gravière possédait un « complexe » de transformation des grumes remarquable :

- une scierie principale avec un équipement de scie à ruban PANHARD, (le constructeur de voitures) et des scies de 2^{ème} débit de marque PIERRE BENITE (69). L'énergie était fournie par une chute d'eau qui entraînait une génératrice électrique.
- un second bâtiment transformait le bois sec en éléments de meubles. Les chutes de bois étaient transformées en charbon de bois pour servir de « carburant forestier ». Cette production mérite une description approfondie.

La plus grande partie de la production de charbon de bois durant les années 1930 à 1945, était réalisée dans des fours Magnien, du nom de l'ingénieur des Eaux et Forêts qui remplaça la terre et les feuilles de la meule par une paroi en métal. Dans ces fours, le bois avait deux fonctions :

- pour la première, le bois servait de combustible pour cuire la masse ligneuse,
- la seconde fonction du bois consistait à transformer en charbon, le bois non utilisé en énergie.

Dans ces fours, les rendements dépendaient beaucoup de l'humidité de la masse ligneuse, soit 15 % de rendement pour des bois relativement humides et 25 % pour du bois séché pendant 6 mois. Les fours de Gravière présentent une innovation importante : le bois introduit dans les cuves ne sert qu'à la production de charbon.

La scierie, le bâtiment de la seconde transformation du bois et la carbonisation représentaient le cœur de l'unité de transformation de Gravière. Elle était complétée par quatre scieries mobiles actionnées par des « Locomobiles » (moteur à vapeur ayant pour énergie le bois de rebut). La production de ces quatre scieries mobiles était, essentiellement, constituée par la fabrication de traverses et de bois d'appareil (aiguillages), en hêtre ou en chêne.

La transformation du bois à Gravière employait une cinquantaine de personnes : la rumeur locale témoigne qu'une pièce de vin de Bordeaux (224 litres), était à la disposition des scieurs, carbonisateurs et bûcherons...

Gérard Fromager, Fransylva-15



Le Développement Durable des Forêts, un concept de gestion pour le XXI^{ème} siècle

Dans son récent numéro 620 de janvier-février 2019, *Forêts de France* décortique le concept de gestion durable des forêts et les différentes manières d'atteindre cet objectif. Monoculture ou diversité des peuplements et des traitements sylvicoles ? Renouveau de la forêt ? Adéquation avec les marchés ? Prise en compte du changement climatique et de la biodiversité ?

Lorsque j'étais étudiant à l'école forestière des Barres, il y a 50 ans, nos professeurs enseignaient la sylviculture, le reboisement, la gestion des forêts et bien d'autres matières techniques, mais je n'avais jamais entendu parler de gestion durable de la forêt.

Aussi nous allons voir quand et comment le concept de « la gestion forestière durable » est apparu ?

La conférence de Rio en 1992



La gestion durable des forêts s'est trouvée sur le devant de la scène à l'occasion de la **conférence mondiale sur l'environnement de Rio**, en 1992. Ce principe de gestion s'inspire alors du concept de développement durable, exprimé par le **Rapport Brundtland** (1987) de la *Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement*. Ce rapport affichait que « le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cependant lors de la conférence de Rio, faute d'accord, la forêt n'a que fait l'objet d'une déclaration à valeur juridique et opérationnelle.



René Roustide

La conférence d'Helsinki en 1993

En Europe, la notion de gestion forestière durable a fait l'objet d'une prise en compte plus concrète lors de la **Conférence d'Helsinki** en Juin 1993. La Conférence a défini « la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial et qu'elles ne causent pas préjudice aux autres écosystèmes ». Au cours de cette conférence, la France a pris l'engagement d'assurer une gestion durable à ses forêts dans le respect des six critères fixés par la Conférence (*).

Le rapport Bianco en 1998

Le rapport de Jean Louis Bianco, « La Forêt : une chance pour la France », remis au Premier Ministre en Décembre 1998 met en avant la gestion durable multifonctionnelle des forêts. Pour lui il s'agit d'un processus qui se construit et non pas seulement d'un résultat qui se constate. La gestion durable doit être démocratique, c'est-à-dire impliquer et motiver tous les acteurs : propriétaires, gestionnaires, industriels et citoyens-consommateurs. Il écrit : « Le développement durable paraît une notion récente. Le principe du développement durable (ou soutenable) a atteint la conscience universelle à travers le rapport BRUNTLAND (1987)... En réalité, les besoins du présent ne sont pas les mêmes pour tous et ceux des générations futures peuvent être imaginés de multiples manières. Ce qui n'empêche pas qu'il soit nécessaire de se poser la question du développement durable pour toutes les politiques publiques et en particulier pour la forêt... Il est encore temps de s'engager résolument dans ces nouveaux débats publics, avec conviction mais aussi une certaine humilité face à l'évolution des connaissances et des attentes de la société, et de gagner cette bataille de la gestion durable, en collaboration avec tous ceux qui sont prêts à se mobiliser sur cette question, d'une manière qui soit à la fois pertinente au regard des défis actuels et fidèle au meilleur de nos traditions forestières. C'est la meilleure contribution que les forestiers peuvent apporter à la cause d'un développement durable des sociétés dont ils sont citoyens et vis-à-vis desquelles ils sont comptables de leurs choix de gestion ».

La loi forestière de 2001

Dès le début du XXI^{ème} siècle, le 9 juillet 2001, une loi d'orientation de la forêt est proclamée (JO du 11 juillet 2001). Le titre I de cette loi d'orientation est intitulé : « *Développer une politique de Gestion Durable et Multifonctionnelle* », et l'article 1^{er} de la loi crée un livre préliminaire au Code Forestier comportant 14 articles. L'introduction de ce titre préliminaire s'inscrit dans la dynamique de gestion durable adoptée à Helsinki et assure la lisibilité des engagements de la France en faveur de cette gestion durable. Ainsi le nouvel article 1er du Code forestier stipule que « *La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt. La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes* ».

La loi d'avenir du 13 Octobre 2014.

Le Code Forestier actuel a quelque peu évolué depuis la loi d'orientation de 2001. L'ordonnance du 26 Janvier 2012 et surtout la loi d'avenir du 13 octobre 2014 ont apporté des dispositions importantes dans la prise en compte de la gestion forestière durable. Depuis la Loi d'Avenir, un titre du Code Forestier s'intitule « *Politique forestière et Gestion Durable* ». Il comprend quatre chapitres consacrés à cette thématique et les articles L124-1 et L124-6 déclinent plus particulièrement l'aspect gestion durable de la forêt.

Ainsi, en moins de 15 ans, notre législation forestière a encadré la gestion durable des forêts. Cette *gestion* regroupe les opérations réalisées pour administrer et exploiter les forêts de manière à ce qu'elles remplissent *durablement* leurs fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, et qu'elles soient susceptibles de fournir à nos contemporains les biens et services qu'ils attendent de l'espace forestier. Les principes de ce concept sous-entendent que les forêts gérées font l'objet d'interventions humaines périodiques ou permanentes. Ils impliquent aussi qu'au-delà de critères quantitatifs, la restauration « *qualitative* » des espaces boisés doit être mise en œuvre.

Comment y parvenir ?

La gestion durable ne peut se résoudre à une unicité de traitement de la forêt. Elle est nécessairement plurielle car elle doit s'adapter à des contextes géographiques différents. Les caractéristiques du milieu doivent être les facteurs prioritaires à prendre en compte.

Par ailleurs la gestion durable assure le renouvellement de la forêt mais sans imposer au propriétaire les moyens d'y parvenir. L'itinéraire sylvicole est ponctué de choix. La diversité des essences, dès lors qu'elles sont adaptées à la station, est aussi un gage de gestion durable. Une forêt où cohabitent plusieurs essences résiste mieux aux maladies et aux aléas climatiques. Sur le plan économique, une diversité de produits permet au propriétaire de s'adapter aux fluctuations des marchés. Selon le vieil adage, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier...

La protection de la biodiversité est une obligation. Il faut également prendre soin des sols, des zones humides, de la qualité des eaux, du paysage, mais aussi capter et stocker le maximum de carbone, etc. Cette gestion doit évidemment s'appuyer sur des documents de gestion durable pour le long terme.

En conclusion, l'acte de gestion est bien l'acte essentiel vers la pérennité de la forêt et si les règles de la gestion durable sont récentes, les forestiers les avaient souvent mises en application avant qu'elles n'aient été édictées.

René Roustide, vice-président de Fransylva-43

(*) Les 6 critères d'Helsinki

- conservation et amélioration des ressources forestières (maintien des capacités de production),
- maintien de la santé des forêts, de leur bon état sanitaire,
- satisfaction de la fonction de production (bois et produits non ligneux),
- respect de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers,
- protection du sol et des eaux,
- maintien des autres conditions socio-économiques comme l'accueil du public ou la qualité du paysage.



Ventes de bois AGEFOR : un succès croissant !

Déjà + de 1 000 propriétaires ont optimisé leurs ventes de bois en commercialisant 400 000 m³ de résineux ou feuillus lors des ventes d'avril, septembre et octobre :

- estimation réalisée par un professionnel indépendant
- mise en concurrence (jusqu'à 15 offres par coupe)
- garanties de paiement.

11 professionnels à votre service, indépendants et expérimentés

- ♣ **Gestion de forêts** de toutes surfaces
- ♣ **Ventes de bois** par appel d'offres
- ♣ **Reboisements, travaux forestiers**
 - ♣ **Plans simples de gestion**
 - ♣ **Conseils et expertises**

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat 63370 LEMPDES



www.agefor.fr

04.73. 98.71.06 agefor@orange.fr



Le projet Pilote de reboisement de Celle dans le Puy-de-Dôme

Le 19 juillet dernier une visite du projet Pilote national de reboisement de Celle dans le Puy-de-Dôme a été organisé conjointement par le CETEF du Puy-de-Dôme et le CNPF avec pour guide Christophe Vidal de l'IDF et Dominique Jay du CNPF- Délégation Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet Pilote lancé en 2013 a pour objectif de réaliser une évaluation technico-économique et de promouvoir de nouvelles méthodes pour effectuer des travaux préparatoire de plantation (travail du sol, contrôle de végétation, etc.). Ces méthodes sont basées sur l'utilisation de nouveaux outils mécaniques montés sur tracteur forestier, pelle mécanique ou mini-pelle.

La parcelle témoin visitée par le CETEF du Puy-de-Dôme située à Celle est d'une surface de 5 hectares qui en 2016 a été mise à blanc et comprenait des hêtres et des pins sylvestres de 120 ans et quelques chênes pédonculés. La hauteur de cette futaie était voisine de 30 mètres, la densité variant de 100 à 550 tiges par hectare avec des bouquets d'arbres parfois plus denses. Les travaux du sol qui ont suivi ont été réalisés entre octobre et novembre 2016 avec une dent de dessouchage et de déchiquetage équipée d'un râteau andaineur. La plantation à la pioche à planter s'est effectuée début avril 2017 à raison de 1 360 plants de douglas par hectare, et 1 240 plants par hectare si avec andain. 5 unités expérimentales ont été décidées sur cette parcelle fournie par Jean-Jacques Dubot, dont une de 2 000 mètres carrés qui n'a subi aucun travail du sol (**TEMO, témoin sans travail**), les autres ayant une surface d'un hectare. De multiples mesures ont été faites pour connaître l'état sanitaire des plants, leur hauteur, la flore et les temps de travail selon les techniques pratiquées.

Les différentes techniques ainsi utilisées pour le travail du sol ont permis d'évaluer successivement leur efficacité.

- Le premier essai a porté sur la **Dent Bertrandie (DBER)**, montée sur une pelle mécanique de 25 tonnes qui a permis un décompactage profond à l'aide d'une dent de 1,3 mètre,
- le deuxième, avec le **Deltasol (DSOL)** tracté par un tracteur forestier a effectué un décompactage du sol avec des disques billonneurs et des disques émetteurs,



- le troisième a consisté à réaliser avec le **Culti 3B (CU3B)** tracté par un tracteur agricole, un décompactage du sol et un billonnage,

- le quatrième, avec le **Sous-Soleur Multifonction Becker (SSMF)**, monté sur une mini-pelle, a effectué un potet de 1 mètre x 1 mètre avec décapage et décompactage localisé du sol,

- le cinquième et dernier essai avec le **Sous-Soleur Bertrandie (SS2R)** a permis de réaliser un décompactage du sol sur 2 lignes avec ses 2 dents de type ripper espacées de 3,2 mètres. Ce Sous-Soleur est monté sur un châssis.

Quel bilan peut-on d'ores et déjà tirer de ces différents essais et matériels utilisés ? « *C'est incontestablement le sous-solage Bertrandie à 2 rangs qui est le moins onéreux. Il faut compter entre 80 et 100 euros par hectare. Le Deltasol en un passage et le Culti 3B en deux passages reviennent à peu près au même coût (entre 200 et 300 euros par hectare). Enfin, la Dent Bertrandie et le Sous-Soleur multifonction Becker sont beaucoup plus coûteux avec des estimations autour de 1 000 euros et plus par hectare* », a expliqué Christophe Vidal. Les autres mesures de coûts concernent respectivement la plantation, la reprise, l'accroissement et la dynamique de végétation. Les différentes techniques employées se soldent par des résultats divers. Ainsi pour la plantation c'est le Deltasol (**DSOL**) qui est le moins onéreux, pour la reprise des plants toutes les techniques sont presque à égalité, pour l'accroissement en hauteur des plants même constat. Enfin pour la dynamique de végétation, l'unité où le Sous-Soleur Bertrandie (**SS2R**) a travaillé est celle où il y a le plus de végétation (genêts, ronces, etc.) La parcelle qui n'a fait l'objet d'aucun travail du sol (**TEMO**) arrive en deuxième position devant celle qui a été travaillé par le Sous-Soleur Multifonction Bercker (**SSMF**).

AT



Premier SylvoTrophée

remis à un forestier
du Livradois-Forez

Après les parcs naturels régionaux du Jura et de l'Aubrac, pour ne citer que ces deux premiers, c'est autour du parc naturel régional du Livradois-Forez de promouvoir la gestion durable des forêts. Lancé au printemps 2018 le concours de la meilleure gestion multifonctionnelle des forêts du Livradois-Forez avait pris pour référence les « Sapinières et Hêtraies du Livradois-Forez ». L'appel à candidature s'est déroulé jusqu'à l'été. Les visites des parcelles présélectionnées ont été effectuées durant le mois d'octobre par les membres du jury composé de sylviculteurs, d'écologues et d'animateurs du territoire. Enfin, le lauréat, un agriculteur-sylviculteur de Condat-lès-Montboissier, Pierre Rigoulet* a reçu son prix le 16 novembre dernier. Quels sont les critères retenus par les organisateurs pour ce premier SylvoTrophée décerné à un forestier du Livradois-Forez ?

« Il faut que la gestion forestière mise en place réponde à une triple attente. C'est-à-dire qu'elle permette certes la production de bois de qualité, mais aussi qu'elle respecte la biodiversité, tout en prévoyant l'accueil du grand public. C'est donc une gestion multifonctionnelle qu'il convient de mettre en place. C'est précisément ce que j'essaye de faire depuis que j'ai acquis en 2010 près de 30 hectares de sapins et de hêtres sur la commune d'Aix-la-Fayette à quelques kilomètres de Condat-lès-Montboissier », explique Pierre Rigoulet.

Dès qu'il a pris possession de cette forêt, Pierre Rigoulet a en effet commencé à y réaliser une première éclaircie pour éliminer les arbres sans avenir et prélever les arbres arrivés à maturité. Ce travail devant permettre à terme aux autres arbres de poursuivre leur croissance dans de meilleures conditions. En 2016, une place de dépôt a suivi cette première éclaircie. De plus un desserte forestière a été créée avec l'aide de la communauté de communes. Le plan simple de gestion (PSG) qui a été agréé par le CRPF-AURA précise également les travaux à venir. Ainsi en 2020, une seconde éclaircie doit être engagée pour poursuivre l'amélioration de cette sapinière qui se régénère naturellement. Toutefois quelques dizaines de douglas et de hêtres seront prochainement plantés ici et là pour combler certains espaces un peu trop dégarnis.

Le parc naturel régional du Livradois-Forez qui a remis à Pierre Rigoulet ce premier SylvoTrophée sous forme d'une belle photo encadrée et accompagnée du livre « La mémoire des forêts » de Jean-Michel Derex, a annoncé qu'en 2020, un nouveau concours sera organisé pour promouvoir toujours et encore la gestion multifonctionnelle des forêts du Livradois-Forez.

* Pierre Rigoulet est également administrateur et trésorier de Fransylva 63.

AT

34 agences dans 4 départements
et 24h/24 et 7j/7 sur internet
N° Vert 0 800 801 803

FIBOIS
Associés Forestiers

Propriétaires forestiers :
interrogez-nous sur votre projet
d'achat de regroupement ou
de reboisement de parcelles.

Crédit Mutuel
Massif Central
Construire chaque jour
la banque qui va avec la vie.

Facebook Twitter YouTube cmmc.fr
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central, société coopérative de crédit à capital variable et de courtages d'assurances [affiliée au Crédit Mutuel Arkéa, n°ORIAS : 07 025 585]
61, rue Blatin - 63012 Clermont-Ferrand cedex 1 - SIREN 318 773 439 RCS Clermont-Ferrand.

Journée forestière du Puy-de-Dôme en forêt d'Augerolles

Comme chaque année Fransylva-63 en association avec les principaux organismes professionnels de la filière forêt-bois a organisé une journée forestière. Cette année c'est dans la forêt d'Augerolles dans le Puy-de-Dôme, le lundi 17 septembre dernier, que plus de 150 personnes ont ainsi participé à cette sortie de découverte et d'information. Parmi les participants on pouvait reconnaître de nombreux forestiers privés du département du Puy-de-Dôme mais aussi des départements limitrophes. En outre un groupe d'étudiants du lycée Nature et Forêt de Noirétable avait fait le déplacement, ainsi que plusieurs experts et gestionnaires forestiers, des responsables de coopératives forestières et des techniciens des organismes de conseil et de formation de la filière forêt-bois.



Au programme de cette journée riche en sujets d'actualité, les participants ont pu notamment s'informer sur les diverses aides proposées par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Par ailleurs, une présentation complète de la desserte de la forêt d'Augerolles a permis de mesurer l'impact sur la mobilisation des gros bois dans cette partie du territoire puydômois.



A cet égard, la commune vient de démarrer une quatrième desserte qui va s'ajouter à celles réalisées depuis 1994. Actuellement les 3 dessertes forestières représentent 3,5 km et ont mobilisé un investissement de 119 531 euros financé à 80 % par l'État, l'Europe, le département du Puy-de-Dôme et la commune. 80 parcelles sont ainsi rendues plus accessibles et concernent environ 20 à 25 propriétaires. Ensuite, les participants ont été invités à visiter plusieurs plantations et sapinières. La première sapinière sur le site dit de la Loubière a permis à Xavier de Marqueissac, expert forestier d'explicitier de manière très concrète les diverses actions et travaux réalisés sur cette futaie irrégulière de plus de 17 hectares. On retiendra que sur un cycle de 12 ans, la rentabilité de cette forêt est d'environ 170 euros par hectare et par an.



Un arrêt sur une jeune plantation de douglas a montré les dégâts du gibier et les problèmes de protection qui en découlent. Par ailleurs, il a été indiqué que les plantations à forte densité étaient souhaitables pour faciliter l'homogénéité des peuplements et aussi réduire le nombre de branches. De même, il a été conseillé de ne pas couper à ras les parcelles boisées de résineux car cette pratique favorise les attaques d'hylobe sur les souches fraîches. Le mieux est de ne pas reboiser et d'attendre au moins deux années avant d'effectuer une nouvelle plantation.



Enfin, la visite du bois de Pinatel dans la région de la Renaudie après la tempête de 1982 qui a été reboisé à partir de 1984 en douglas et mélèzes a servi de cas concret

aux techniciens du CRPF pour montrer sur le terrain les différents itinéraires sylvicoles qu'il convient de mener dans les années à venir pour produire des bois de qualité tout en respectant les contraintes tant environnementales que climatiques. Concrètement les participants ont pu ainsi prendre pleinement conscience de la façon de conduire une futaie régulière vers une futaie irrégulière. Résultat d'un long travail qui exige d'être réalisé sur une surface relativement importante. La régénération naturelle des sapinières fait partie intrinsèque de ce type de peuplement. La nature n'étant pas capable de faire toute seule autre chose qu'une futaie régulière, il convient que le forestier accompagne sa forêt vers la futaie irrégulière s'il souhaite ce type de peuplement.

D'une façon générale tous les spécialistes s'accordent pour dire que les sapinières du Puy-de-Dôme en particulier et d'Auvergne-Rhône-Alpes en général, souffrent d'une sous exploitation et d'un nombre trop important de gros bois et très gros bois. Ils préconisent donc de purger les sapinières et d'agir de telle manière qu'elles puissent petit à petit produire des bois de qualité. Certes les scieries qui se sont équipées de lignes canter ne peuvent plus travailler les gros bois et très gros bois (diamètre supérieur à 45 cm). De plus les marchés demandent de plus en plus des produits tels que fermettes, bois lamellé-collé, bois abouté ou bois déroulé, techniquement plus stables et plus faciles à mettre en œuvre. Enfin, le séchage des sapins exige plus d'énergie ce qui peut les rendre moins compétitifs, même si des tests récents ont montré qu'ils présentaient les mêmes qualités techniques que leurs concurrents, douglas ou épicéa. Toutefois, il a été annoncé qu'une certaine reprise était constatée sur les marchés de la palette, du coffrage et de l'emballage ce qui ouvre autant de perspectives d'avenir pour les peuplements gros bois et très gros bois de sapin... Croisons les doigts !

AT

Le 1^{er} GIEFF dans les Cévennes Ardéchoises a doublé depuis sa création !

Les forêts du sud du département de l'Ardèche sont de type méditerranéen et comme celles situées encore plus au sud, elles sont évidemment très sensibles aux risques du feu. D'ailleurs personne n'a oublié les graves incendies qui ont meurtri ce territoire depuis des décennies. Les propriétaires, le grand public, les élus sont de plus en plus sensibles à ces événements dramatiques. En Ardèche comme partout ailleurs. Alors comment prévenir ces risques et aussi comment mieux gérer durablement ces grands espaces boisés qui sont plus ou moins faciles à exploiter ?

« C'est à la fin de 2012, après plusieurs incendies importants dans cette partie de l'Ardèche qui ont été par ailleurs suivis malencontreusement de coupes rases dans ce secteur que nous avons décidé de solliciter tous les acteurs concernés (Département, Collectivités Locales, Communautés de Communes, techniciens, gestionnaires et propriétaires forestiers) pour réfléchir sur la manière de procéder à l'avenir. Dès le mois de juin 2013, il a été décidé de créer une ASLGF, une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière, » rappelle Frédérique Chazal, technicienne du CRPF-Auvergne-Rhône-Alpes à l'origine de cette première création dans le sud Archéchois.

« Les forêts de l'Ardèche sont très différentes du sud au nord du département. Dans la partie correspondant aux Cévennes c'est le pin maritime qui domine. Il n'a pas vraiment été exploité durant toutes ces décennies. Maintenant nous essayons au travers de cette ASLGF de transformer les habitudes et d'aller vers une gestion durable des parcelles boisées sans pratiquer de coupe rase », ajoute Jean-Michel Préalut, président de l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises. Une structure qui s'est donnée pour mission de réunir un maximum de propriétaires forestiers afin de permettre une gestion durable des très nombreuses parcelles de petites tailles qu'ils possèdent et qui sont difficiles à exploiter individuellement. En outre, en massifiant ainsi les volumes ils savent qu'ils peuvent trouver des débouchés et ainsi rentabiliser les travaux d'amélioration de leurs forêts. « Pour qu'une telle structure puisse fonctionner, il faut dit encore Frédérique Chazal, au moins 4 conditions : (1) une ASLGF et son Conseil Syndical impliqué, (2) un Président dynamique et passionné, (3) un appui technique type CRPF et (4) un gestionnaire. »

Le démarrage de l'ASLGFdes Cévennes Ardéchoises a été plutôt rapide. Dès la première année une bonne cinquantaine de propriétaires forestiers ont ainsi rejoint cette structure qui comptait alors plus de 750 hectares. Aujourd'hui, elle réunit 114 propriétaires et dépasse les 1 540 hectares, soit le double depuis sa création ! Les premières éclaircies ont été réalisées seulement l'an passé. Un premier lot de 1 000 m³ a été commercialisé et un second doit l'être dans le courant de cette année.

Le PSG, agréé en 2014, prévoit quant à lui sur la période 2014-2034 de prélever en moyenne 4 275 m³ de bois par an. La montée en puissance de l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises est loin d'être terminée puisque plus de 250 hectares sont sur le point de rejoindre le PSG concerté de l'association en question. Association qui en novembre 2015 a reçu au plan national le premier label GIEFF, pour Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier, issu de la Loi d'Avenir Agricole d'octobre 2014 : « C'est une reconnaissance du travail jusqu'ici accompli et



c'est aussi la possibilité d'être maintenant reconnu comme acteur du développement durable du territoire et enfin d'avoir accès à des aides financières réservées à ce type de structure », poursuit Jean-Michel Préalut qui complète « mais gérer plus de 2 500 parcelles c'est un travail très délicat. Ça bouge tout le temps. En outre, les coupes sont constituées principalement de bois-énergie et il n'est pas facile de dégager suffisamment de revenus pour intéresser des gestionnaires. Ce sont tous ces grains de sable qu'il faut éliminer pour que tous les rouages tournent correctement. »

Reste que cette démarche est porteuse d'avenir, puisque trois autres ASLGF viennent de voir le jour en Ardèche du sud : l'ASLGF de la Montagne Ardéchoise (56 adhérents et 665 hectares), l'ASLGF de la région d'Aubenas (49 adhérents et 242 hectares) et l'ASLGF des Alentours de Boffres (27 adhérents et 441 hectares). Elles s'ajoutent aux deux ASLGF qui existaient déjà en nord Ardèche : l'ASLGF du Fayet et de Crapanne et l'ASLGF de la Vocance. Au total, six ASLGF œuvrent désormais en Ardèche pour la gestion durable de la forêt.

En conclusion, Gérard Chaurand, président de Fransylva 07 confirme « le remarquable succès du démarrage de l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises dû, pour l'essentiel, à la qualité de l'équipe du Conseil syndical et de son président comme à l'appui initial apporté par le CRPF ». Mais il rappelle que « le développement et la pérennité de ce type de structure dépendront de la capacité des ASLGF à atteindre leur objectif économique. Celles-ci doivent, en effet, permettre de produire plus de bois et dans des conditions de rentabilité telles que les propriétaires soient durablement incités à appuyer et poursuivre la démarche engagée. Dans ces structures, comme partout, l'avenir d'une forêt gérée répond d'abord à des critères économiques mais dans le strict respect de nos engagements environnementaux et sociaux. »

AT

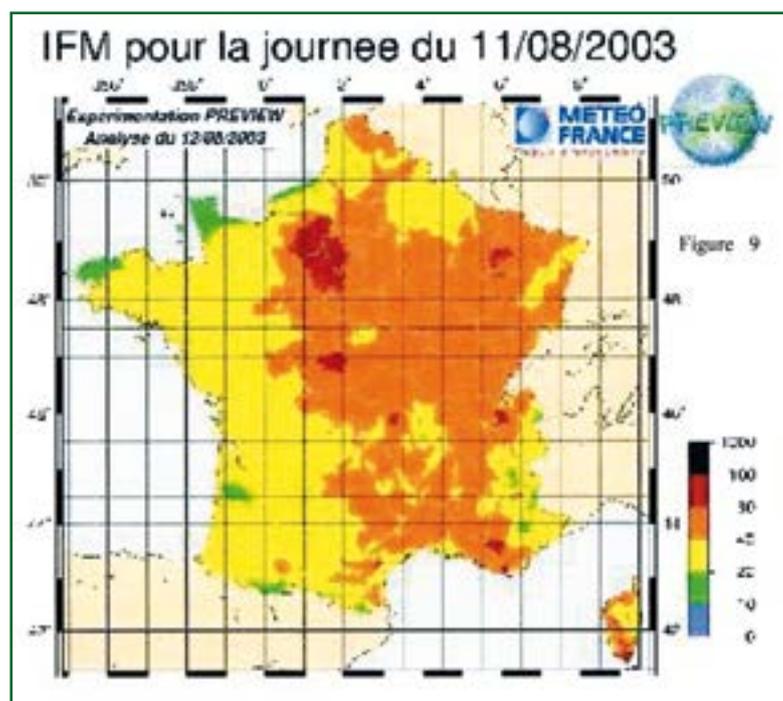
Les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes et le risque d'incendie

Après les images terrifiantes vues à la télévision cet été, les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes risquent-elles de connaître les mêmes incendies gigantesques que ceux qui ont dévasté des dizaines de milliers d'hectares aux États-Unis ? Sans oublier ceux qui ont depuis des années profondément meurtri nos belles forêts méditerranéennes, ni les incendies impressionnants au Portugal de l'an dernier et encore ce mois de février en Corse. A ce propos de nombreux travaux de recherches sont conduits par l'INRA et l'IRSTEA sur les feux de forêts mais peut-on aujourd'hui en prédire l'arrivée ou l'éclosion ? Quelle incidence ont-ils sur la forêt ? Est-il possible d'agir avant pour en limiter l'ampleur ? Comment se comportent les arbres ? Quelle chance ont-ils de subsister après leur passage ? Autant de questions que ce dossier propose de traiter. Mais auparavant, il convient de tenir compte des essences et des situations qui caractérisent les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'occasion également de voir quelles applications ou enseignements pourraient être utiles pour le gestionnaire forestier.

L'incendie induit des dégâts en forêt en fonction de son intensité qui est directement liée à la chaleur produite, qui dit chaleur évoque la température de l'incendie. Cette température est à rapprocher de la température de l'air ambiant qui lui évolue aussi et peut être un facteur d'accroissement du risque feu de forêt. Nous n'aborderons pas ici le phénomène du changement climatique mais nous constatons actuellement une augmentation moyenne des températures avec souvent liés à cela des phénomènes orageux qui peuvent provoquer des départs de feux (foudre) d'autant plus facilement que la végétation est importante et sèche. Ce qui peut impliquer, si l'on fait des projections en s'appuyant sur les modèles proposés par les météorologues, que des territoires de la région verront

dans les années qui viennent s'accroître les risques de feux et leurs sensibilités à ceux-ci. Cela concerne principalement le sud de la région en ce qui concerne la période estivale (Drôme Ardèche, rappelons nous les feux de Annonay-Villevoacance-Burdignes en 2000 et de Lafarre-Pailharès 2003) mais pourra être observé aussi dans les périodes : fin d'hiver début du printemps avec des feux de végétations sèches dans d'autres départements (Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme).

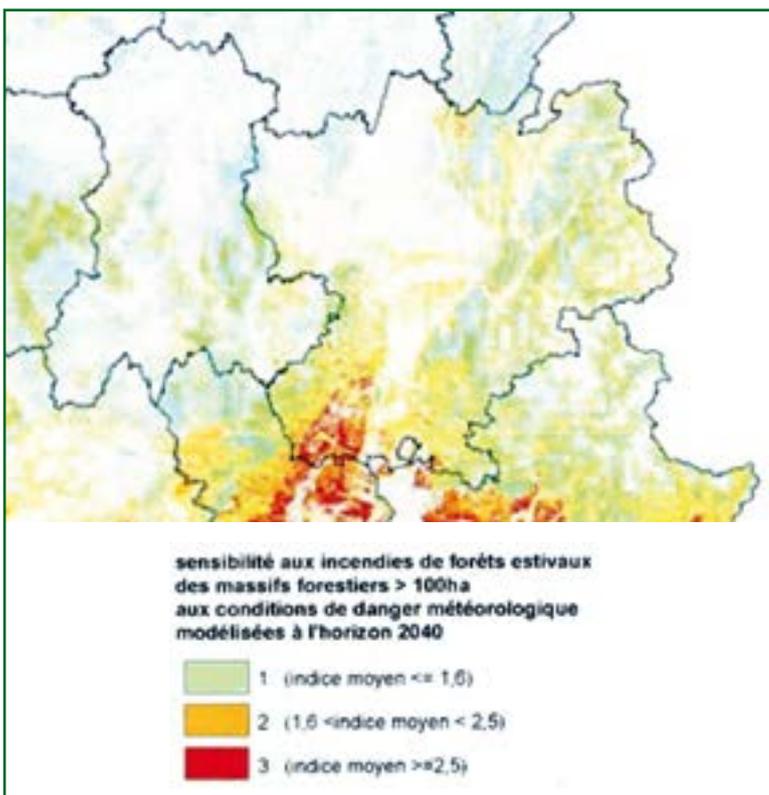
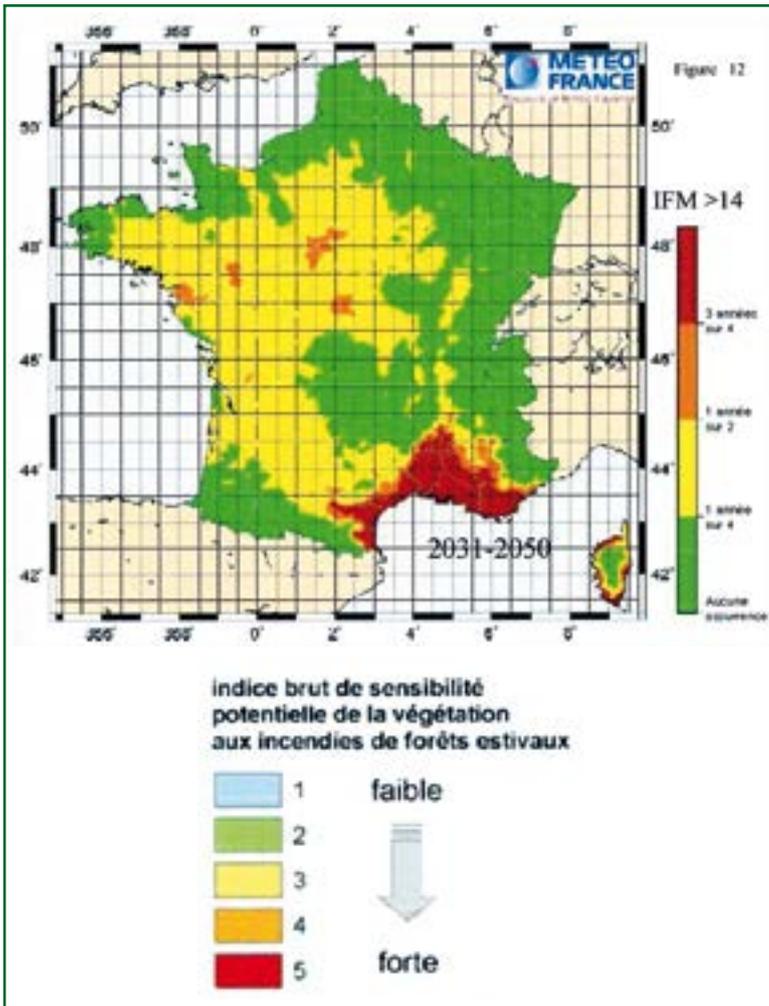
En effet Météo France calcule un Indice appelé IFM (indice Forêt Météo) issu de travaux canadiens et utilisé dans le monde. Il est calculé en France pour le compte de la Sécurité Civile. Cet indice donne de façon assez correcte la propension à l'éclosion et à la propagation des feux de forêt. Les observations réalisées depuis plusieurs années montre qu'un IFM supérieur à 14 est discriminant pour l'aléa feux de forêt. Les prédictions météorologiques et l'analyse des experts dans ce domaine montrent que la journée du 11 août 2003 (cet été restant gravée dans la mémoire des forestiers du fait de la sécheresse et des incidences induites sur les forêts) risque de devenir une journée ordinaire de la période estivale. Ils considèrent qu'à l'échéance de 2050 c'est presque la moitié de la surface forestière métropolitaines qui pourrait être concernée par un niveau élevé de l'aléa feux de forêts.



Pourquoi une incidence du feu sur la forêt ?

Une forêt parcourue par un incendie va subir des perturbations qui vont être différentes selon le type de feu. Le feu peut avoir une origine naturelle ou anthropique, il peut être de surface ou total, il peut ne concerner que les strates basses de la végétation ou celle-ci et la cime des arbres, son intensité peut varier.

INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



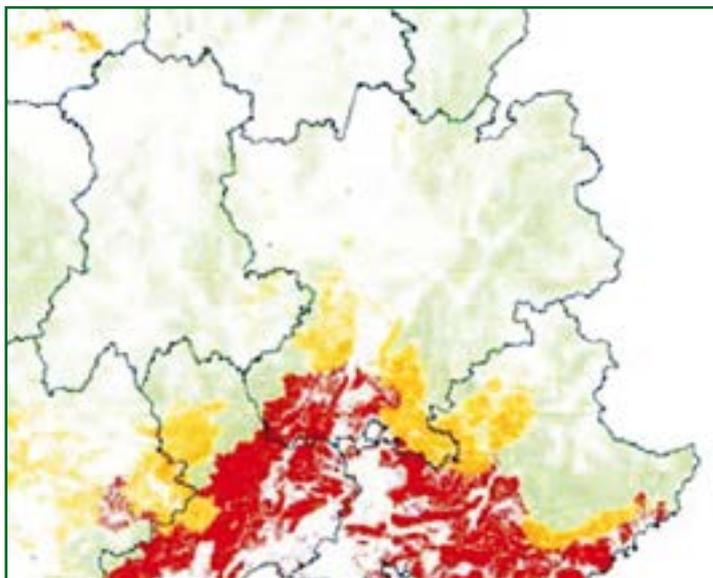
L'effet immédiat sur un peuplement forestier se constate par un roussissement foliaire plus ou moins marqué et une carbonisation des troncs plus ou moins importante voir éventuellement la mort d'individus. Ces effets sont dus à deux types de mécanismes, certains d'origine physique (transfert thermique par conduction ou rayonnement ou convection) d'autres biologiques (mortalité cellulaire). Le travail des scientifiques concernant cette dernière a permis de mieux en comprendre le mécanisme et donc de faire des propositions en matière de pratiques sylvicoles. Le feu détruit quasiment toujours la strate arbustive et fait des dégâts dans la strate arborée en lien avec la résistance des essences et son intensité. Les dégâts aux arbres concernent le houppier, et/ou le cambium, et/ou le système racinaire.

Le cambium est protégé par l'écorce, une écorce de 2 cm d'épaisseur peut protéger les cellules pendant plus de 10 minutes. Donc plus un arbre est gros plus son épaisseur d'écorce est importante plus son cambium est protégé. En fait ce principe n'est pas aussi simple car la circulation de l'air vient complexifier le sujet. En effet plus le diamètre de l'arbre est important plus il va perturber la circulation de l'air et induire une turbulence sur sa face aval par rapport à la direction principale du vent. Cela induit un attachement de la flamme au tronc ce qui peut induire une exposition plus longue à la flamme et plus intense. Cette zone « d'attachement » est proportionnelle à la force du vent et au diamètre du tronc.

L'impact sur les racines est mal connu car compliqué à étudier. Il apparaît que les arbres qui ont un système racinaire superficiel sont plus sensibles que les autres d'autant que le sol présente des propriétés isolantes importantes.

L'impact sur les houppiers est important car ces organes sont peu épais (par exemple une aiguille de pin exposé à 60°C sera tué au bout d'une minute alors qu'un bourgeon de chêne survivra près de 3 minutes). Cela explique qu'aucune feuille ou bourgeon ne survivent à un feu total. De manière générale c'est l'effet de convection de la chaleur qui agit le plus sur les houppiers. Van Wagner a mis au point un modèle (1977) qui donne la hauteur à laquelle le roussissement apparaît en fonction de l'intensité du feu et de la température de l'air. A titre d'exemple avec une température de l'air de 20°C un feu d'une puissance de 250 kW/m (feu de faible intensité) va provoquer un roussissement à environ 4,5 m. Donc nous voyons que plus un arbre est haut et plus il est élagué, plus son houppier sera indemne par rapport à un feu.

Un autre paramètre influe sur la convection c'est la vitesse du vent car il a tendance à incliner le panache du feu, des travaux montrent qu'un vent de 20 km/h peut réduire la hauteur de roussissement de 30 % voir jusqu'à 60 % pour un vent de 40 km/h.



Réalisation mai 2010



Cartographie produite dans le cadre de la mission d'inspection conjointe sur l'extension future des zones à risque élevé d'incendie de forêt par intervention conjointe des services de Météo-France, de l'IFN et de l'ONF

Après un feu comment se comporte la forêt ?

Les chercheurs ont montré que la résistance des arbres au feu augmente avec l'âge jusqu'à la baisse de vigueur liée à la sénescence. La forêt se stabilise environ 3 à 5 ans après le passage du feu. Il ressort que l'épaisseur de l'écorce joue un rôle important. Il a été montré que pour un roussissement du houppier de 50 % la probabilité de mortalité passe de 80 à 10 % selon l'épaisseur de l'écorce de 1 à 3 cm. La résilience du peuplement dépend donc de la mortalité mais aussi de la capacité à se régénérer des essences présentes. Les essences capables de produire des rejets de souche sont souvent les plus avantageées ou bien celles qui peuvent disséminer rapidement leurs graines à partir des individus présents dans les espaces non touchés car souvent les graines présentes sur le site brûlé sont détruites par la chaleur.

Des observations faites dans plusieurs feux montrent que le chêne sessile est moins sensible que le châtaignier, et que souvent après un feu le peuplement qui apparaît se présente sous la forme de taillis du fait des rejets sur souches. Il a été constaté que la composition spontanée des peuplements après un feu se compose essentiellement d'essences non sociales naturellement disséminées (alisier, merisier, érable, frênes, etc.) ou peu longévives (bouleaux) et peu d'essences sociales (chênes, douglas, pins, etc.) ce qui apporte un important facteur d'incertitude quant à la valeur économique du peuplement ainsi spontanément constitué.

La gestion peut-elle avoir une influence sur la sensibilité des peuplements ?

La gestion des peuplements, la sylviculture appliquée aux peuplements peut agir pour permettre de diminuer leurs sensibilités au feu. La réalisation des éclaircies, l'élimination du sous étage dans les zones à fort risque sont des facteurs favorables agissant sur une réduction de la sensibilité au feu. L'élagage des branches basses, souvent mortes, permet d'améliorer la qualité du bois produit mais va là aussi diminuer le risque au feu par la suppression de matière qui faciliterait le passage d'un feu courant à un feu de cime. Des éclaircies fortes peuvent aussi favoriser la croissance dans des milieux où la disponibilité en eau peut être limitante et agir vis-à-vis du risque feu en augmentant la distance entre les couronnes des arbres restant.

De plus la gestion dynamique des peuplements induit la réalisation d'opérations forestières qui de fait font que la forêt est régulièrement parcourue et donc surveillée. Cette gestion implique la nécessité de pouvoir accéder aux différents peuplements et donc de faciliter l'intervention des pompiers en cas de nécessité.

Enfin la gestion permet de porter une attention aux forêts de suivre donc leur état sanitaire et ainsi d'intervenir pour supprimer les peuplements présentant des signes de dépérissements qui sont autant de facteurs augmentant le risque incendie.

Luc Bouvarel

Bois de Chartreuse : première AOC pour du Bois

Tout le monde connaît les AOC qui sont attribuées depuis des années à nos meilleurs fromages, nos meilleurs grands vins et autres bons produits alimentaires. Depuis le mois d'octobre dernier, la première appellation d'origine contrôlée a été accordée à un produit non-alimentaire en l'occurrence du bois localisé dans le massif forestier de la Chartreuse ! C'est un événement.

Voilà plus de 13 ans en effet que toute la filière bois du massif de la Chartreuse composé de sapins et d'épicéas, s'est mobilisée pour obtenir cette appellation unique en France. Cela n'a pas été une mince affaire. « C'est à l'occasion de la loi d'orientation de la forêt votée en juillet 2001 que l'attribution des appellations d'origine contrôlée a été élargie aux produits forestiers et aux produits de la mer.

La première réunion officielle organisée par le Parc Naturel Régional de Chartreuse pour demander cette reconnaissance des bois du massif de la Chartreuse remonte au 3 décembre 2001. Ensuite, en 2006 a été créé le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC) qui a permis de fédérer tous les acteurs de la filière. L'attribution de l'AOC Bois de Chartreuse par le Comité de décision de l'INAO n'est intervenue qu'en novembre 2017 et l'arrêté interministériel en octobre dernier. Treize ans pour obtenir cette AOC n'a pas été pour autant plus long que pour d'autres AOC », rappelle et nuance Sylvain Ougier, ingénieur au CRPF-AURA, à l'origine dès 2001 de cette reconnaissance des bois du massif de la Chartreuse.

Ce sont les spécificités des bois de ce massif qui s'étend sur 45 km sur 15 km entre l'Isère et la Savoie qui sont à l'origine de ce nouveau label. La qualité des bois, les savoir-faire séculaires des sylviculteurs, la nature et la profondeur des sols, la forte pluviométrie sont en effet uniques dans cette partie de la France.

La marine royale au XVII^{ème} siècle avait déjà remarqué la résistance et la longueur de ces bois de Chartreuse pour réaliser les mâts de ses bateaux. Aujourd'hui ce sont les charpentiers et autres menuisiers qui tirent partie de ces mêmes caractéristiques pour construire des bâtiments agricoles, des bâtiments publics et autres maisons individuelles. Sur ce territoire particulier on ne dénombre pas moins de 600 professionnels de la filière bois répartis sur 134 communes.



Paysage de Chartreuse (CIBC-Jeanne-Véronique Davesne)



Grumes (Crédit CIBC-Jeanne-Véronique Davesne)



AOC Bois de Chartreuse (Crédit S. Couchet)

« Maintenant nous devons faire vivre ce nouveau label et susciter des demandes. Les premières coupes dans les parcelles qui ont le droit d'utiliser cette AOC seront effectuées dès ce printemps 2019. Nous espérons ainsi rapatrier davantage de bois de Chartreuse pour y réaliser sa première transformation plutôt que de les voir transformés à l'extérieur de chez nous. Mais d'ores et déjà nous avons réussi à mobiliser et réunir l'ensemble des acteurs de la filière pour gagner ce pari. Nous espérons également permettre aux scieries qui sont implantées sur notre territoire de pouvoir trouver de nouveaux débouchés tout en se modernisant », complète Jean-Claude Sarter, président du Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse.

Cette démarche des forestiers du massif de la Chartreuse est assez significative des actions qu'il convient d'entreprendre en ces temps difficiles. « Il y a une vingtaine d'années nous nous sommes interrogés sur l'avenir des petites scieries de notre région face à la concurrence venant des grosses scieries équipées de canter. Notre conclusion a été de dire qu'il fallait comme dans l'agriculture parier sur la différenciation et la production de produits à plus forte valeur ajoutée. La recherche d'une AOC nous a semblé effectivement permettre de franchir cette nouvelle étape. Aujourd'hui nous comptons encore 9 petites scieries sur notre territoire contre une quinzaine au début de l'année 2000. C'est dire que nous disposons encore d'atouts importants pour que les Bois de Chartreuse puissent trouver de nouveaux débouchés grâce à l'AOC qu'ils viennent de décrocher », conclut Sylvain Ougier, ingénieur pour la Haute-Savoie et la Savoie au CRPF-AURA.

Une démarche qui pourrait s'étendre prochainement à d'autres massifs forestiers dont notamment le Jura...

AT

Haute-Savoie :

3 000 visiteurs découvrent les bienfaits des forêts à Thorens-Glières

On ne compte plus les forestiers privés qui ont pris conscience qu'ils se devaient dorénavant d'ouvrir leurs forêts au grand public pour expliquer les bienfaits de la gestion durable de leurs bois. Ainsi, en Haute-Savoie, lors du week-end du 29-30 septembre dernier plus de 3 000 personnes ont répondu à l'invitation de l'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie en association avec l'ISETA (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy) et le CRPF-Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est la sapinière à Thorens-Glières qui a servi pour cette quatrième édition de cadre pour expliquer et faire découvrir les multiples aspects que recouvre l'exploitation forestière. Les élèves de l'ISETA pour leur part ont imaginé divers sentiers pédagogiques pour faire découvrir la forêt depuis sa plantation jusqu'à son exploitation, sans oublier son rôle fondamentale dans le maintien de la biodiversité. Outre cet aspect environnemental, les organisateurs ont mis également l'accent sur les aspects économiques et touristiques de la gestion durable des forêts de Haute-Savoie qui sont détenues à 70 % par des propriétaires privés. Des démonstrations de matériels forestiers in situ ont montré par ailleurs l'importance des engins actuellement utilisés par l'ensemble des professionnels de la filière. « Nous avons été particulièrement sensibles à l'intérêt manifesté par le grand public lors de ces 2 journées de découverte de nos forêts. D'ores et déjà nous envisageons de reconduire cette opération tous les 4 ans. C'est une manifestation lourde qui exige au moins une centaine de bénévoles. Nous sommes convaincus que nous avons un rôle important à jouer pour faire mieux connaître nos savoir-faire et nos actions auprès du grand public qui a ainsi découvert que l'on parvient assez facilement à respecter la forêt tout en permettant le développement de nombreux produits en bois dans un grand nombre de secteurs dont la construction », conclut François Charvin, président de l'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie (UFP74).

AT



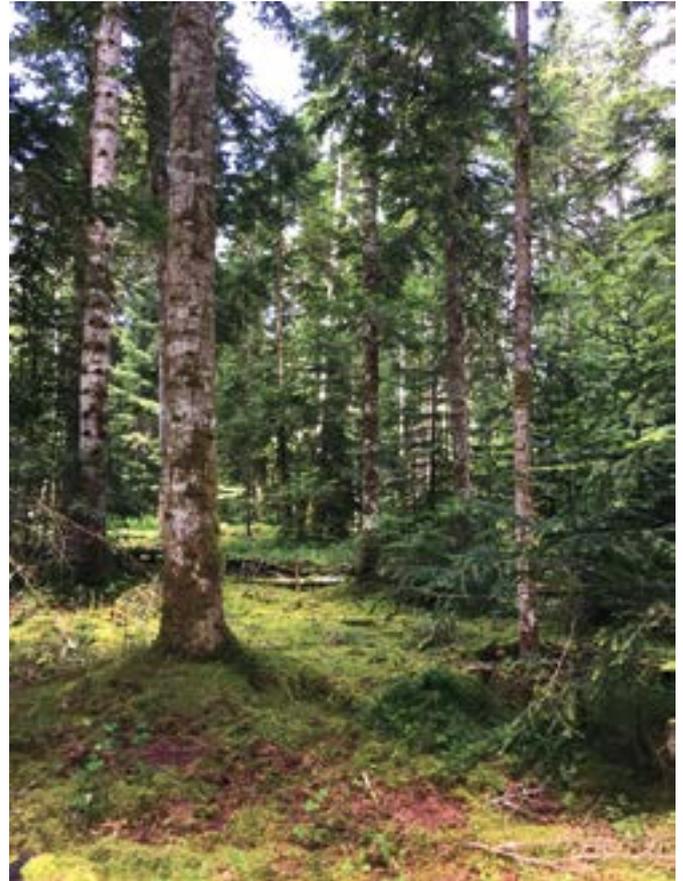
Pro Silva et la sylviculture à couvert continu

Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez a organisé les 4 et 5 juillet derniers, deux journées d'information sur la « sylviculture à couvert continu » à Saint-Alyre-d'Arlanc. De quoi s'agissait-il et que faut en retenir ?

La « sylviculture à couvert continu » ou « Continuous Cover Forestry » est une façon particulière de gérer ses forêts prônée par le réseau Pro Silva et dont les premières applications ont été menées au XIX^{ème} siècle en Europe. D'abord vers 1864 dans les forêts résineuses de montagne du Jura où l'on exploitait les gros bois pour la charpente et les petits bois pour le chauffage sur des terrains en pente avec le souci du maintien des sols. Cette méthode appliquée aux sapinières se caractérise notamment par l'arrêt total des coupes à blanc. Ensuite cette manière de travailler a été appliquée également en Allemagne après les grandes catastrophes de la première moitié du XX^{ème} siècle où Möller en 1922 lance « L'idée d'une forêt pérenne » qui a donné naissance à la Forêt Noire. Ce n'est qu'en 1989 que cette sylviculture a commencé à prendre un nouvel élan avec la création de Pro Silva qui découvre lors d'une tournée forestière en Slovénie la sylviculture sans coupe à blanc. L'année suivante Pro Silva voit le jour en France. Aujourd'hui Pro Silva compte plus de 7 000 adhérents en Europe répartis dans 25 pays et 400 en France. Pro Silva est aussi présent aux États-Unis.

Concrètement qu'est-ce que la sylviculture à couvert continu ?

« Une forêt est un capital qui produit de lui-même l'intérêt qu'il rapporte. Toute la question est de déterminer cet accroissement et les conditions dans lesquelles il sera avantageux, de façon à ce que l'on puisse le prélever par exploitation sans nuire au capital et sans compromettre la reconstitution de l'intérêt, c'est-à-dire son nouvel accroissement dans l'avenir ». Cette définition d'Adolphe Gurnaud (1825-1898), à qui on attribue la théorie de la sylviculture à couvert continu, date de 1890 et n'a pas pris une ride. Aujourd'hui Nicolas Luidi, gestionnaire forestier, Délégué Général de Pro Silva-France s'appuie toujours sur ce texte pour expliquer en détail les principes de base de la sylviculture du couvert continu. « Il s'agit ni plus ni moins de parvenir à récolter 100 % de l'accroissement naturel de la forêt sans en diminuer le capital. Contrairement à ce que certains pensent, il s'agit bien de gérer un capital et non un stock. Cette approche exige de travailler à long terme. La forêt fonctionne sur des cycles longs compris entre 40 et 100 ans. Ce qui complique les choses c'est que les scieries doivent amortir leurs investissements sur des périodes bien plus courtes entre 5 et 7 ans ! Enfin, le propriétaire forestier doit tenir compte aussi bien des contraintes écologiques qu'économiques et ne pas perdre de vue qu'il doit produire du bois de qualité et régénérer ses parcelles », rappelle-t-il. Autre particularité de la méthode Pro Silva, les coupes ne doivent jamais dépasser 25 % des volumes



car moins on coupe plus on peut revenir fréquemment. En général, l'idéal est de couper entre 15 et 20 % du capital. « On gère donc des mètres carrés et on vend des mètres cubes », résume Nicolas Luigi. Mais que faut-il couper ? Là encore une forêt comprenant des arbres plus hauts et moins denses permet d'avoir plus de volume. Alors qu'une forêt composée d'arbres très serrés, offre moins de lumière et indique que les prélèvements sont peu fréquents. « Pour accroître la lumière, le prélèvement des petits bois n'est pas forcément efficace. Il faut retirer les gros bois (40 cm et plus de diamètre). L'enlèvement des petits bois n'est donc pas de grande utilité. D'autant qu'à terme on sait que certains petits bois vont devenir plus gros. En revanche, le Cloisonnement et l'élagage des arbres de grande qualité sont des travaux utiles. L'élagage systématique n'est pas nécessaire, ne pas élaguer permet par ailleurs d'éviter au gibier de pénétrer dans certaines parcelles boisées. Enfin, il faut savoir qu'une forêt a une croissance annuelle comprise entre 2 et 4 % par an. C'est-à-dire qu'un prélèvement de 15 à 20 % de volume, représente 7 ans de croissance de sa forêt », précise encore Nicolas Luigi.

Lors de ces deux journées d'information à Saint-Alyre-d'Arlanc, Pro Silva a montré un cas concret de sylviculture à couvert continu réalisée depuis 2009 dans le domaine de Sarras. « Nous avons privilégié la production de bois de qualité, dans ce domaine où les bois sont plutôt de taille moyenne et les gros bois également présents. Le tracé des Cloisonnements a été réalisé en tenant compte du relief, des sols et des arbres. On recherche toujours l'optimum. Nous sommes convaincus qu'un bûcheron travail mieux qu'une abatteuse.



les arbres permettent comme les arbres morts de capter l'eau du sous-sol », rappelle Jean-Loup Bugnot, expert forestier qui conclut en affirmant que dans ce domaine de Sarras « l'objectif a toujours été de ne pas perdre d'argent sur les gros bois et de favoriser la croissance des bois d'avenir ». En d'autres termes ces deux journées ont permis aux propriétaires forestiers présents de mieux comprendre les principes de base de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN).

Et comme « Monsieur Jourdain », nombreux des participants se sont dits qu'ils faisaient plus ou moins du Pro Silva sans le savoir...

AT



L'abatteuse préfère en effet faire du volume et elle coupe plus de billons que de grumes. Le domaine de Sarras situé entre 900 et 1000 mètres d'altitude bénéficie d'une bonne pluviométrie. Ici, les gestionnaires reviennent tous les 7 ou 8 ans pour y faire divers travaux et autres coupes d'amélioration, de production, d'entretien. La régénération naturelle fonctionne bien dans cette sapinière. Les très gros bois et les bois morts sont laissés sur place pour certes éviter des dépenses inutiles, mais surtout pour enrichir les sols et servir d'habitats aux animaux et autres prédateurs. Cette stratégie a aussi pour avantage d'accroître la biodiversité. Enfin, les champignons qui fonctionnent en symbiose avec



Décès de Jacques Grenot

Très engagé dans la gestion et le développement durable des forêts, Jacques Grenot est décédé le 14 décembre dernier à l'âge de 77 ans. Diplômé de l'Institut de gestion, il a débuté sa carrière comme directeur administratif et financier au sein du groupe papetier La Rochette Cenpa. Créateur de plusieurs entreprises d'exploitation forestière Jacques Grenot siégeait dans plusieurs organismes et syndicats de la filière Forêt-Bois. En 2011, il devient ainsi président du Syndicat des Sylviculteurs de la Loire et aussi de l'Union Forestière de la Loire qui regroupe 3 Associations et 3 groupements de sylviculteurs de la Loire et qui compte plus de 2 500 adhérents.

Parmi ces 3 associations, il faut citer le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat (GSMP) dont il a assuré également la présidence. Enfin, en 2018, il fût nommé Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

À toute sa famille et ses proches, le Bulletin Fransylva-La Forêt Privée adresse ses sincères condoléances.

Quand les écrivains parlent de la forêt

Michel Bernard

Michel Bernard est un écrivain contemporain qui vient de publier au printemps dernier à la Table Ronde un roman sur Jeanne d'Arc intitulé « Le bon cœur ».



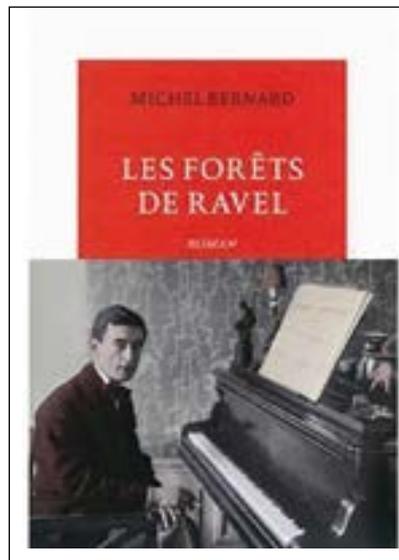
Michel Bernard a publié chez le même éditeur :

- en 2007 « **La tranchée de Calonne** » (Prix Erckman Chatrian)
- en 2009 « **La Maison du Docteur Laheurte** » (Prix Maurice Genevoix)
- en 2010 « **Le corps de la France** »
- en 2011 « **Pour Genevoix** »
- en 2016 « **Deux remords de Claude Monet** »

Les deux extraits que nous avons choisis sont tirés du roman « **Les forêts de Ravel** » publié en 2015 (Prix du Festival livres et musiques de Deauville). Michel Bernard accompagne Maurice Ravel quand en 1916 il parvient à s'engager dans l'armée alors qu'il avait été réformé. Maurice Ravel, alors âgé de 41 ans, devient conducteur d'ambulance chargé de transporter jusqu'aux hôpitaux de campagne les soldats blessés. Les dernières pages du roman évoquent son difficile retour à la vie civile.

« *Au bout de huit jours, alors qu'il commençait à croire qu'on l'avait oublié dans ce bois de Marre et que sa vie forestière se prolongerait tant que durerait la bataille, un camarade au volant d'un camion remorque vint les chercher, lui et Adélaïde (surnom donné à son camion/ambulance). Il en fut presque déçu. Il s'était habitué à charbonner dans sa clairière. Il avait senti se resserrer un lien ancien, un lien de naissance avec la forêt. Elle s'était comme épanouie en lui. Il l'aimait pour sa beauté fixe et changeante, sa puissance et sa vie secrète. Elle était l'enfance et le refuge, la mère des contes et des songes. Elle était comme l'océan, elle était l'océan sur la terre* ».

Page 89 (Le Petit Vermillon)



« *D'après ses amis portés sur les symboles et leur interprétation, la vue sur la grande forêt lui rappelait l'Atlantique, celui de la côte basque, le pays de ses vacances, le pays de sa mère. Quand on lui disait cela, Ravel souriait, sans confirmer ou démentir. Au bout du Hurepoix, accoudé à la balustrade du balcon du Belvédère, voir l'océan, la forêt, telle qu'elle était sous ses yeux, cela suffisait bien. Il était réel et présent, ce peuple de feuilles, ces milliards de reflets verts qui boivent le soleil et qui sont ensemble une houle, la grande houle terrestre, sensible au vent et à la pluie, comme la peau de l'océan. Peut-être revoyait-il, devant la masse des arbres de son horizon, les forêts meusiennes où il avait été soldat ; celles de l'Argonne et du Barrois, les Bois Bourrus près de Verdun, et le chevelu des Hauts de Meuse, la Tranchée de Calonne et le bois de Saint Rémy où avait disparu*

Alain Fournier. Lorsqu'il avait fini sa vie au pied d'un grand hêtre, meurtri lui aussi en plein corps par la mitraille, le jeune lieutenant qui n'écrirait que le Grand Meaulnes avait, comme les autres, appelé sa mère. Ravel avait entendu cela, il avait vu cela au milieu des forêts meusiennes. Il avait entendu les plaintes des blessés et les hurlements des arbres abattus par les obus. »

Pages 173 et 174 (Le Petit Vermillon)

Thierry Guionin,
Administrateur Fransylva-63

BIBLIOTHÈQUE DU FORESTIER

La Flore forestière française

Tome n°1, G. DUME, G. GAUBERVILLE, D. MANSION, J.-C. RAMEAU, CNPF-IDF, 2018, 2 464 pages, 69 euros.

La Flore forestière française, la « bible » de la botanique forestière, est déjà adoptée par plus de 50 000 professionnels de la forêt et de la nature.

Le 1^{er} tome, consacré à la flore des plaines et collines, vient d'être réédité et considérablement enrichi (672 nouvelles pages). Cette nouvelle version de la Flore forestière française propose 551 nouvelles espèces, leur autécologie, ainsi que de nouvelles cartes de répartition à partir de données les plus récentes.

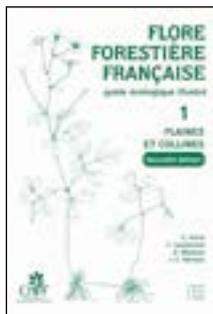
Chaque espèce est représentée en page de gauche par une illustration croquée sur le vif avec des détails pour faciliter la détermination. En page de droite, on trouve les noms latin et vernaculaire de l'espèce, sa famille et son genre ; les noms en anglais, allemand et néerlandais ; l'étymologie ; la description de l'espèce (avec des notes pour éviter toute confusion entre espèces et des éléments sur la reconnaissance des ligneux en hiver) ; la carte de répartition ; l'autécologie (ou étude des individus pris séparément dans leurs milieux) ; l'écologie ; les habitats actualisés ; les usages, propriétés médicinales et statuts de protection.

Facile d'utilisation avec ses deux index latin et français, l'ensemble fournit toutes les informations permettant un diagnostic de terrain efficace et rapide.

Où trouver cet ouvrage ?

Ce titre est d'ores et déjà disponible en consultation sur place et/ou en vente au Centre de Ressources de la Maison de la Forêt et du Bois située à Marmilhat (63370 Lempdes). N'hésitez pas à venir le consulter.

Source : www.maison-foret-bois.fr (tous droits réservés)



Les bienfaits des arbres

Reconnaître, récolter, cuisiner et se soigner

Auteurs : Christophe de Hody avec la collaboration de Marine Bayard. Photographies de Corinne Jamet Moreno Ruiz. Recettes de Florence Blahat et Garlone Bardel.

Ce beau livre permet de découvrir ou redécouvrir une vingtaine d'arbres très présents dans nos régions : Chêne Rouvre, Tilleul, Épicéa, Pin Sylvestre, Châtaignier, Frêne, Marronnier, Noyer, Hêtre, Bouleau, etc. Mais aussi Néflier, Néflier du Japon, Figuier, Mûrier, Noisetier, Aubépine, Prunellier, Genévrier, Sureau Noir et Sureau Rouge. Pour chacun de ces arbres les auteurs abordent successivement la façon de les identifier, puis donnent une description botanique, avant de décrire leurs propriétés nutritives et les usages culinaires dont ils font l'objet. Enfin, sont fournies les propriétés médicinales que l'on peut utiliser au travers des décoctions des feuilles, des bourgeons, des écorces, etc. Christophe de Hody est naturopathe, herbaliste et botaniste de terrain. Il a fondé « Le Chemin de la Nature » qui propose des sorties, ateliers, stages et formations en ligne (www.lechemindelnature.com), autour des plantes sauvages et de leurs usages comestibles et médicinaux.

Editions E/P/A- Hachette Livre. Décembre 2018. 266 pages 29,90 euros.



IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI) ET BOIS ET FORÊTS DÉTENUS PAR DES SOCIÉTÉS

Une nouvelle circulaire FRANSYLVA daté du 5 février 2019 est à votre disposition auprès de votre syndicat. N'hésitez pas à la demander, elle vous sera envoyée par mail.



Directeur de la publication : Gérard Chaurand
 Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry
 Ont participé à la rédaction de ce N°12 : Luc Bouvarel, Gérard Chaurand, Hélène Desmas, Gérard Fromager, Thierry Guionin, Gilles Morel, René Roustide et Antoine Thibouméry.
 Crédits photos : S. Couchet, Jeanne-Véronique Davesne, Gilles Morel, Jean-Michel Préault, René Roustide et Antoine Thibouméry
 Tirage : 5 650 exemplaires
 Imprimerie Chambrial/Cavanat • Billom

Contactez-nous :

- FRANSYLVA 03**
Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier
 17, rue de Paris
 03000 MOULINS
 Tél. 04 70 35 08 92
 Fax 04 70 46 32 79
 Mail : allier@fransylva.fr
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- FRANSYLVA 15**
Forestiers privés du Cantal
 Maison de la Forêt Privée
 2, rue Nicéphore Niepce
 15000 AURILLAC
 Tél. 06 71 86 50 11
 Mail : sylviculteurs15@hotmail.com
- FRANSYLVA 43**
Forestiers Privés de Haute-Loire
 5, rue Alphonse Terrasson
 43000 LE PUY-EN-VELAY
 Tél. 04 71 09 38 86
 Mail : sylviculteurs43@hotmail.com
Permanence jeudis de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h.
- FRANSYLVA 63**
Forestiers Privés du Puy-de-Dôme
 Maison de la Forêt et du Bois
 10, Allée des Eaux et Forêts
 Marmilhat
 63370 LEMPDES
 Tél. 04 73 14 83 44
 Mail : syndicatforet63@wanadoo.fr
Permanence le lundi et le jeudi toute la journée de 9 h à 17 h.
- FRANSYLVA 07**
Forestiers Privés de l'Ardèche
 145, avenue Georges Brassens
 CS 30418
 26504 BOURG-LES-VALENCE
 Cedex
Siège social
 Chambre d'Agriculture
 07001 PRIVAS
 Tél. 04 27 24 01 81
 Fax 04 75 83 90 29
 Mail : ardeche@fransylva.fr
- UNION des FORESTIERS PRIVÉS de HAUTE-SAVOIE / UFP-74**
 52, avenue des Îles
 74994 ANNECY Cedex 9
 Tél. 04 50 44 53 00
 Mail : ufp-74@foretpriveefrancaise.com
 Site : www.ufp74.fr